



www.journaldumali.com

Journal du Mali

L'hebdo

N°575 du 6 au 12 mai 2026

SÉCURITÉ

LA RIPOSTE À L'HEURE DU TERRAIN

ÉCONOMIE RURALE

LE PARI DE LA TRANSFORMATION

AIGLONNETS

CAP SUR LE MAROC

PRESSE ET NUMÉRIQUE

SOUS SURVEILLANCE

Le Mali cherche l'équilibre entre liberté d'informer, régulation numérique et impératifs de sécurité. Dans un secteur fragilisé, journalistes et médias font face aux poursuites, aux suspensions, aux pressions économiques et aux risques du terrain.

GRATUIT

Ne peut être vendu

CANAL+

ROYAL!

AVEC L'APP CANAL+ LE VRAI ROI C'EST VOUS !



DU 13 AU 30 AVRIL

TOUTES LES CHAÎNES OFFERTES*

+ DSTV ENGLISH PLUS

POUR TOUS LES ABONNÉS ACTIFS
& SEULEMENT SUR L'APP CANAL+



TELECHARGEZ L'APP ET ACTIVEZ GRATUITEMENT VOTRE COMPTE
INCLUS DANS VOTRE ABONNEMENT

ÉDITO

Quand la narration devient enjeu stratégique

Les attaques coordonnées du 25 avril 2026 ont rappelé que le Mali n'est pas seulement confronté à des défis sécuritaires mais aussi à une bataille pour le récit des événements sur la scène internationale. Certaines chaînes étrangères diffusent de manière continue des messages critiques, donnant une visibilité disproportionnée à certains acteurs contestataires. Les autorités maliennes ont choisi de restreindre l'accès de ces médias et de refuser leur invitation. Cette décision souveraine limite la capacité du pays à présenter sa version des faits et crée une asymétrie dans la perception extérieure de la situation. Ce phénomène rappelle la crise de 2012 lorsque des Maliens se trouvaient sur les mêmes plateaux pour déconstruire les thèses des insurgés. À l'époque, leur présence permettait à l'international de percevoir la complexité de la situation et d'obtenir un débat plus équilibré. Un autre exemple historique est celui du Kosovo en 1999 où les responsables politiques participèrent activement à des réseaux d'information internationaux pour contextualiser leurs décisions et contrer les récits adverses. Cette stratégie contribua à une meilleure compréhension internationale et renforça la crédibilité du pays. Aujourd'hui, l'absence de voix officielles sur ces médias renforce le monopole du récit critique à l'étranger. Dans un paysage informationnel fragmenté et concurrentiel, la capacité d'un État à engager une communication transparente, proactive et structurée devient un outil stratégique aussi essentiel que la riposte militaire. Affronter directement la narration adverse, comme l'ont montré les exemples de 2012 et du Kosovo, peut produire un contrepois efficace et préserver l'image du pays à l'extérieur tout en expliquant les choix souverains et en contextualisant les décisions.

MASSIRÉ DIOP

LE CHIFFRE

102

C'est le montant en dollars du baril de pétrole de la mer du Nord, qui enregistre une baisse de 6%, avec l'espoir de la réouverture du détroit d'Ormuz ce 6 mai 2026.

ILS ONT DIT...

« Dans ce combat, il n'y a ni de places aux agendas personnels, ni aux intérêts égoïstes, et encore moins aux chapelles étriquées qui nous distraient de la défense de la Patrie ». **Mamadou Satigui Diakité, président du Haut conseil des collectivités**, lors de l'ouverture de la première session ordinaire de l'institution, le 4 mai 2026, à propos des attaques du 25 avril.

« Le 3 mai, le Bâtonnier de l'ordre des avocats du Mali a appris avec une vive préoccupation l'enlèvement de Maître Mountaga Tall, avocat au Barreau du Mali, en son domicile par des individus encagoulés. Cet acte, opéré en dehors de tout cadre légal, constitue une violation flagrante des principes fondamentaux et universels des droits de l'homme ». **Souleymane Soumountera, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Mali**, le 5 mai 2026.

RENDEZ-VOUS

11-12 mai 2026 :

Conférence internationale sur la Garantie Financière, Dakar, Sénégal

12-14 mai 2026 :

Salon de l'Automobile d'Afrique de l'Ouest, Lagos, Nigeria

13 mai – 2 juin 2026 :

CAN U17 2026, Rabat, Maroc

20 mai 2026 :

Concert Kalana Mamou, Institut Français du Mali, Bamako

UN JOUR, UNE DATE

6 mai 1967 : Dévaluation de 50% du franc malien, qui connaît ainsi sa deuxième dévaluation depuis sa création en 1963.



Mohamed S. Maïga, ancien de l'ORTM, a été décoré à Banjul pour sa contribution à la promotion des médias panafricains, à l'occasion des 20 ans de l'Union africaine de radiodiffusion.



Rokia Traoré, chanteuse malienne, a été condamnée le 6 mai 2026 à Bruxelles à deux ans de prison avec sursis dans une affaire de non-représentation d'enfant liée à un litige de garde.

LA PHOTO DE LA SEMAINE



Le premier contingent des pèlerins de la filière gouvernementale a pris le départ le 5 mai 2026 à l'aéroport de Bamako-Sénou, en présence du ministre des Affaires religieuses et de la ministre des Transports.

LIBERTÉ DE LA PRESSE : LE MALI ENTRE RÉGULATION ET INFORMATION NUMÉRIQUE

Le Mali occupe la 121^{ème} place sur 180 dans le classement mondial 2026 de la liberté de la presse de Reporters sans frontières, en recul de deux rangs par rapport à 2025. À l'ère de l'information numérique, le pays cherche l'équilibre entre régulation, sécurité publique et protection du droit d'informer.

FATOUmata MAGUIRAGA

La liberté de la presse est consacrée depuis l'ouverture démocratique de 1991. Le paysage médiatique national compte environ 200 à 235 journaux indépendants, dont une soixantaine paraissent régulièrement. À cela s'ajoutent plus de 500 radios, 43 chaînes de télévision, au moins 60 journaux en ligne, ainsi qu'une progression des web TV, web radios et plateformes numériques. Cette diversité évolue dans un environnement fragile. Les médias font face aux difficultés économiques, à l'insécurité et à la concurrence de contenus publiés par des acteurs non professionnels sur les réseaux sociaux. Si les professionnels jouissent des libertés de presse et d'expression, plusieurs rapports relèvent que les journalistes ne se sentent pas toujours en sécurité.

Cadre légal Les textes législatifs et réglementaires reconnaissent la liberté d'expression et la liberté de la presse. La Constitution du 22 juillet 2023, promulguée par le décret n°2023-0401/PT-RM, constitue le fondement légal des libertés publiques. Selon l'article 14 de la Constitution, « toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion, de culte, d'opinion et d'expression, dans le respect de la loi ». La liberté de la presse va désormais de pair avec le droit d'accès à l'information. Aux termes de l'article 15, « la liberté de presse et le droit d'accès à l'information sont reconnus et garantis ». Sur le plan réglementaire, la loi n°00-046 du 7 juillet 2000 fixe le régime de la presse et des délits de presse. Elle a eu

le mérite de donner un statut au journaliste et de légaliser la convention collective qui sous-tend la profession. Malgré ces avancées, elle comporte des insuffisances que les organisations professionnelles appellent à corriger. L'existence de peines privatives de liberté demeure l'une des faiblesses dénoncées. Les acteurs privilégient les amendes et dommages-intérêts, afin de responsabiliser les journalistes tout en protégeant les victimes d'événements délictueux. Le délit d'offense au chef de l'État ou à un chef d'État étranger est également critiqué, car jugé peu défini et difficile à matérialiser. L'aide à la presse, consacrée par l'article 32 de cette loi et dont les modalités d'application ont été précisées par le décret n°03-264/P-RM du 7 juillet

Les journalistes font face à des pressions croissantes, à des menaces et des actes d'intimidation, ce qui favorise l'autocensure et limite la diversité de l'information.

2003, complété par l'arrêt n°04-1549 MCNT, n'est plus effective depuis 2019. La loi n°2012-019 du 12 mars 2012 relative aux services privés de communication audiovisuelle introduit le principe d'autorisation préalable et classe les organes en radios commerciales et non commerciales. Mais les charges fiscales sont jugées lourdes et certaines sanctions pénales prévues par ce cadre sont considérées comme restrictives. D'autres textes influencent l'environnement médiatique. La loi n°98-012 sur les relations entre l'administration et les usagers, la loi n°2013-015 sur les données personnelles



La crise affecte les entreprises de presse et compromet la liberté de presse.

et la loi n°2019-056 portant répression de la cybercriminalité concernent directement ou indirectement le travail journalistique, lorsqu'il se fait en ligne. L'absence d'une loi spécifique sur les médias numériques reste un vide signalé par les professionnels.

Régulation et liberté Depuis le coup d'État de 2020, les médias évoluent dans un environnement sociopolitique et économique plus difficile. Les restrictions imposées aux hommes de médias, les suspensions d'organes et les arrestations de journalistes pour des contenus critiques sont plus souvent signalées par les organisations de défense de la presse. Le contexte sécuritaire et politique pousse plusieurs rédactions à éviter certains sujets sensibles. Le cas de Youssouf Sissoko, directeur de publication du journal L'Alternance, illustre ces tensions. Arrêté le 5 février 2026, il a été poursuivi pour diffusion de fausses informations,

atteinte à la réputation de l'État et insulte envers un chef d'État étranger. Il a été condamné le 24 mars à deux ans de prison ferme et à une amende d'un million de FCFA. Pour les organisations professionnelles, ce dossier relance le débat sur la prison dans le traitement

REPÈRES

Radios : **496**

Télévisions : **43**

Journaux : **235**

Presse en ligne : **environ 60**

la protection des journalistes relève aussi de la responsabilité de l'État. Garantir la liberté de la presse ne consiste pas seulement à encadrer les contenus ; cela suppose aussi de prévenir les menaces, d'enquêter sur les attaques visant les professionnels des médias et de permettre aux rédactions de travailler sans intimidation. La régulation des médias est principalement assurée par la Haute Autorité de la Communication. Créée par l'ordonnance n°2014-006/P-RM du 21 janvier 2014, puis ratifiée par la loi n°2015-018 du 4 juin 2015, la HAC veille au respect des obligations applicables aux médias et aux services de communication. Elle intervient par autorisations, cahiers des charges, mises en demeure, suspensions et retraits d'autorisation. Le Comité national de l'égal accès aux médias d'État demeure cité dans les dispo-

sitifs liés à l'accès équitable aux médias publics, mais la régulation générale du secteur relève aujourd'hui de la HAC. En 2024 et 2025, la HAC a notamment suspendu la chaîne Joliba TV à la suite d'une plainte déposée par son homologue du Burkina Faso. Plusieurs stations de radio ont été suspendues pour des émissions jugées critiques ou dans le cadre de l'interdiction faite aux médias de couvrir certaines activités politiques. Pour les autorités, ces décisions s'inscrivent dans le respect des textes. Pour les professionnels, elles doivent rester encadrées par des procédures transparentes et des voies de recours effectives.

Numérique et cybercriminalité Une part importante des journalistes utilise désormais les réseaux sociaux pour collecter, vérifier, diffuser et promouvoir l'information. Selon des estimations, 75 % de professionnels utilisent ces plateformes. Ce basculement numérique a élargi l'accès du public aux contenus, mais il a aussi créé un espace où circulent rumeurs, propagande, discours de haine, contenus ma-

nipulés et fausses informations. La régulation du numérique répond à des besoins réels. Il s'agit de lutter contre les fausses informations, réduire les discours de haine, encadrer les contenus diffusés en ligne et organiser progressivement le secteur des web médias. Mais cet encadrement doit préserver la liberté d'expression, la liberté de la presse et le pluralisme. Les professionnels demandent une distinction claire entre journalisme, activisme, erreur de bonne foi, faute déontologique et infraction pénale. La loi n°2019-056 du 5 décembre 2019 portant répression de la cybercriminalité complète l'arsenal juridique relatif au cyberspace. Elle couvre des domaines variés, dont la fraude numérique, l'atteinte à la vie privée, la haine raciale, le terrorisme, les menaces, l'usurpation d'identité et l'espionnage informatique. Le Pôle national de lutte contre la cybercriminalité, créé en 2022, participe à l'application de ce dispositif. Si cette loi est saluée pour sa volonté de sécuriser l'environnement numérique, plusieurs acteurs de la presse en ligne craignent qu'elle puisse être invoquée ou interprétée pour intimider des journalistes, activistes ou voix critiques. Une étude de la Fondation des Médias pour l'Afrique de l'Ouest relève que l'arsenal reste dense et marqué par la répression. Elle note aussi que la loi de 2000 ne définit pas suffisamment les délits de presse et ne contient pas de dispositions adaptées aux médias en ligne. À l'ère numérique, la liberté de la presse se joue donc sur une ligne étroite. Réguler est nécessaire pour combattre la désinformation, les discours de haine et les abus en ligne. Garantir le droit d'informer l'est tout autant pour préserver le pluralisme, le débat public et la confiance des citoyens. Le défi reste de construire une régulation qui organise l'espace médiatique sans affaiblir la liberté d'expression. ■

3 QUESTIONS À



BOUBACAR YALCOUYÉ

Président de l'ASSEP

1 Quel regard portez-vous sur la liberté de la presse au Mali ?

La crise sécuritaire actuelle a contraint des journalistes à l'auto-censure ou à suivre des injonctions, souvent imposées par des forces hostiles dans certaines zones. L'instauration de la cybercriminalité complète l'arsenal juridique relatif au cyberspace. Elle couvre des domaines variés, dont la fraude numérique, l'atteinte à la vie privée, la haine raciale, le terrorisme, les menaces, l'usurpation d'identité et l'espionnage informatique. Le Pôle national de lutte contre la cybercriminalité, créé en 2022, participe à l'application de ce dispositif. Si cette loi est saluée pour sa volonté de sécuriser l'environnement numérique, plusieurs acteurs de la presse en ligne craignent qu'elle puisse être invoquée ou interprétée pour intimider des journalistes, activistes ou voix critiques. Une étude de la Fondation des Médias pour l'Afrique de l'Ouest relève que l'arsenal reste dense et marqué par la répression. Elle note aussi que la loi de 2000 ne définit pas suffisamment les délits de presse et ne contient pas de dispositions adaptées aux médias en ligne. À l'ère numérique, la liberté de la presse se joue donc sur une ligne étroite. Réguler est nécessaire pour combattre la désinformation, les discours de haine et les abus en ligne. Garantir le droit d'informer l'est tout autant pour préserver le pluralisme, le débat public et la confiance des citoyens. Le défi reste de construire une régulation qui organise l'espace médiatique sans affaiblir la liberté d'expression. ■

2 Quels sont les défis auxquels la presse malienne est confrontée ?

Le contexte fragilise les entreprises de presse, avec des périodicités réduites, des licenciements ou des arrêts de travail faute de moyens. L'accès à l'information reste un défi, bien que garanti par les lois du pays. La presse classique semble reléguée depuis le début de la transition au profit des médias sociaux. Les menaces judiciaires constituent un autre problème, avec un non-respect fréquent de la loi qui régit la profession.

3 Comment concilier le respect de la liberté et les impératifs de la régulation ?

Des tensions apparaissent lorsque la HAC prend des mesures contre certains médias. Le dialogue n'a toutefois jamais été rompu, permettant de résoudre des cas. Des réflexions sont en cours pour créer une instance d'autorégulation, le Tribunal des pairs, afin de traiter les manquements au sein de la corporation sans recourir à des mesures administratives appliquées par l'instance de régulation.

AFRIQUE SUBSAHARIENNE : LA LIBERTÉ DE LA PRESSE RECULE SUR FOND DE CRISE

De l'Érythrée (180e) à l'Afrique du Sud (21e) : place mondiale et première dans la zone, « la liberté de la presse n'a jamais été autant malmenée en Afrique subsaharienne », selon Reporters sans Frontières (RSF), dans son classement 2026 de la liberté de la presse. Entre conflits, « criminalisation du journalisme » et situation économique, la liberté de la presse recule.

FATOUmata MAGUIRAGA



Les politiques de sécurité remettent en cause la liberté de presse dans plusieurs pays.

En 2026, Reporters sans frontières (RSF) dresse un bilan encore alarmant de la liberté de la presse à travers le monde. Plus de la moitié des 180 pays classés connaissent une situation « difficile » ou « très grave » de la liberté de la presse. Dans un contexte de politique sécuritaire, des lois plus restrictives remettent en cause

la liberté de la presse. En 25 ans, le score moyen de l'ensemble des pays étudiés n'a jamais été aussi bas, selon RSF. L'environnement restrictif lié aux politiques nationales de sécurité depuis 2001 entrave la liberté d'informer, y compris dans les démocraties, s'inquiète RSF. En Afrique subsaharienne, la situation reste « très grave »

dans cinq pays : l'Érythrée (180e), Djibouti (167e), le Soudan (161e), l'Éthiopie (148e), le Rwanda (139e). Elle est « difficile » dans 24 pays sur 48. En outre, 57 % de la population mondiale vit dans un pays où la situation de la presse est perçue comme « très grave », et moins de 1 % vit dans un pays où elle est perçue comme « bonne ».

Entraves La liberté de la presse est au plus bas depuis la création du classement en 1985. En 2025 et 2026, sur les cinq indicateurs de mesure de la liberté de la presse, l'indicateur légal s'est dégradé de plus de 60 % des pays étudiés, soit 110 sur 180. Les journalistes sont toujours

victimes de violences, assassinés ou poursuivis, mais désormais, c'est le « journalisme » qui est criminalisé : par l'instrumentalisation des lois contre la presse, ainsi que par la fragilisation économique. « Les lois de sécurité nationale ou contre la cybercriminalité sont instrumentalisées pour entraver les journalistes », estime RSF. Le rétrécissement de l'espace civique est une réalité au Sahel. Les reculs observés au Niger (120e, -37 places), au Mali (121e, -2 places) et au Burkina Faso (110e, -5 places) reflètent un climat de « répression » pour les journalistes détenus, souvent pour les mêmes motifs : « atteinte au crédit de l'État », « diffusion de fausses informations » ou « diffusion de reportages pouvant créer des troubles à l'ordre public ». Dans la région des Grands Lacs, la persistance des conflits maintient les journalistes dans un climat de peur et d'autocensure. ■

LIBERTÉ DE LA PRESSE : SÉCURITÉ DES JOURNALISTES

La situation des journalistes au Mali en 2026 reflète les défis de protection et de liberté d'information. Les incidents récents et le cadre juridique soulignent les tensions persistantes dans le secteur médiatique.

REPÈRES MALI

121^{ème} sur 180 au classement RSF 2026

Liberté de la presse en recul

Environnement sécuritaire, juridique et économique fragile



CAS EMBLÉMATIQUES

Youssef Sissoko : Arrêté le 5 février 2026, puis condamné à 2 ans de prison et 1 million FCFA d'amende après la publication d'un article critique

Route Gao-Ansongo (7 novembre 2023) :

- 1 journaliste tué (Abdoul Aziz Djibrilla)
- 1 journaliste blessé (Harouna Attino)
- 2 journalistes enlevés (Assaleh / Saleck Ag Joudou et Moustapha Koné)

Région de Mopti :

- Hamadoun Nialibouly enlevé en 2020
- Moussa M'Bana Dicko enlevé en 2021

PAYSAGE MÉDIATIQUE

Près de 200 journaux

Plus de 500 radios

Plus de 40 télévisions

Au moins 60 médias en ligne

Web TV, web radios et plateformes numériques en forte progression

CADRE JURIDIQUE

Loi n°00-046 du 7 juillet 2000

Régime de la presse et délit de presse

Loi n°2019-056 du 5 décembre 2019

Répression de la cybercriminalité

HAC

Régulation des médias et de la communication

POURQUOI RÉGULER ?

Lutte contre les fausses informations

Réduction des discours de haine

Encadrement des contenus diffusés en ligne

Organisation du secteur des web médias

Nécessité d'un équilibre entre encadrement et liberté

KOWBEYE!



CHAQUE SAMEDI | 20H15

T M 1

La télé qui vous allume !

INFO • CULTURE • DIVERTISSEMENT

RIPOSTE SÉCURITAIRE : LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES À L'ÉPREUVE DU TERRAIN

Après les attaques coordonnées du 25 avril 2026, les autorités ont enclenché une série de mesures sécuritaires. Si leur déploiement rapide traduit une volonté de reprise en main, leur efficacité dépendra de facteurs plus larges que le seul levier militaire.

MOHAMED KENOUI

L'adoption de seize orientations stratégiques à l'issue du Conseil supérieur de la Défense nationale du 29 avril 2026 marque un tournant dans la réponse sécuritaire de l'État malien face à la menace terroriste. Sans surprise, ces directives s'articulent autour de piliers classiques en contexte de lutte asymétrique : densification du maillage territorial, intensification des opérations offensives, amélioration du renseignement et renforcement de la coordination entre forces, avec en toile de fond une volonté accrue d'impliquer les populations. L'objectif est de réduire les marges de manœuvre des groupes armés terroristes en multipliant les points de contrôle, en accélérant les frappes ciblées et en fluidifiant la chaîne décisionnelle. Ce choix répond à une urgence opérationnelle évidente après des attaques coordonnées ayant mis en lumière des failles dans l'anticipation et la prévention.



Le président de la transition occupe désormais le portefeuille de la défense dans la nouvelle architecture.

binées à des opérations de ratissage, visent à désorganiser les capacités logistiques et opérationnelles des groupes terroristes, dont plusieurs éléments auraient été neutralisés, selon l'État-major général de l'armée. Autre axe majeur : le renseignement. La réactivation de lignes d'alerte citoyenne et l'appel à la collaboration des populations traduisent une reconnaissance implicite du rôle majeur du renseigne-

favoriser une prise de décision plus rapide et une meilleure cohérence stratégique. En supprimant les niveaux intermédiaires, le commandement gagne en réactivité, un atout crucial face à des groupes mobiles et imprévisibles. Cependant, cette concentration du pouvoir soulève aussi des interrogations. Elle traduit en partie la nécessité de combler un vide laissé par la disparition d'un acteur-clé du dispositif sécuritaire, mais elle expose également le système à un risque de personnalisation excessive de la gestion militaire.

Les limites d'une approche essentiellement militaire

Si les premières actions témoignent d'un déploiement rapide et structuré, l'impact durable reste incertain. Comme le souligne le chercheur Dr Christian Sambou, spécialiste en paix et sécurité : « la lutte contre le terrorisme ne peut être réduite à une réponse strictement militaire. La réponse la plus structurante ne réside pas uniquement dans la coercition, mais dans la construction d'un État-nation inclusif et légitime ». Cette analyse rejoint une approche défendue par certains experts sécuritaires depuis plusieurs années, selon laquelle une réponse sécu-

EN BREF

FAMA : ELISÉE JEAN DAO PREND LES COMMANDES

Les réajustements engagés au sein de l'appareil sécuritaire national après la disparition tragique de l'ancien ministre de la Défense et des Anciens combattants, Sadio Camara, se poursuivent. Par décret présidentiel adopté en Conseil des ministres le 6 mai 2026, le général de brigade Elisée Jean Dao a été élevé au grade de général de division avant d'être nommé Chef d'État-major général des Armées. Il succède au général de division Oumar Diarra, récemment désigné ministre délégué à la Défense et aux Anciens combattants. Jusqu'ici Chef d'État-major général adjoint des Armées depuis octobre 2025, Elisée Jean Dao possède un parcours marqué par plusieurs responsabilités militaires et diplomatiques, notamment comme ambassadeur du Mali au Gabon, puis en Chine. Originaire de Mondoro, dans la région de Douentza, cet officier, issu de la promotion 1993 de l'École militaire interarmes (EMIA) de Koulikoro, a également dirigé la Garde nationale entre 2020 et 2023. Officier de terrain expérimenté, il prend les commandes des Forces armées maliennes dans un contexte sécuritaire particulièrement tendu. ■ M.K

Sans dialogue politique crédible, les avancées sécuritaires risquent de rester fragiles.

Une réponse rapide La mise en œuvre des mesures ne s'est pas fait attendre. Dans le District de Bamako et à Kati, des dispositifs de contrôle renforcés ont été instaurés, avec des barrages filtrants permanents aux principales entrées stratégiques. Les patrouilles mixtes nocturnes, notamment dans les zones périphériques, témoignent d'une volonté d'occuper le terrain et de rassurer les populations. Parallèlement, les Forces armées maliennes ont intensifié les opérations aéroterrestres, avec des frappes ciblées contre des sanctuaires identifiés dans plusieurs régions. Ces actions offensives, com-

ment humain dans ce type de conflit. Cette dimension, souvent négligée, constitue pourtant un levier déterminant pour la détection précoce des menaces.

Concentration du pouvoir sécuritaire Dans la continuité des décisions stratégiques, le Général d'armée Assimi Goïta cumule depuis le 4 mai 2026 les fonctions de Président de la Transition et de ministre de la Défense et des Anciens combattants, assisté du Général de division Oumar Diarra, désormais ministre délégué. Selon certains observateurs, d'un point de vue opérationnel, cette configuration peut

ritaire, aussi robuste soit-elle, ne peut à elle seule traiter les causes profondes de l'instabilité. Dr Sambou avertit également : « Sans dialogue politique crédible, les avancées sécuritaires risquent de rester fragiles ». Même son de cloche chez un autre analyste politique ayant requis l'anonymat : « la réussite des mesures adoptées dépendra de la capacité des autorités à inscrire cette dynamique dans une approche plus large, combinant sécurité, gouvernance et légitimité politique ». Selon cet interlocuteur, faute de cela, les gains tactiques pourraient rester ponctuels, sans transformation durable du paysage sécuritaire. ■



DJIBRILLA MAÏGA

« Des opérations sont en cours pour sécuriser les axes routiers »

Dans cet entretien, le Commandant Djibrilla Maïga, Chef d'Escadron et sous-directeur des Relations publiques de la DIRPA, revient sur les attaques coordonnées du 25 avril 2026, sur la situation sécuritaire sur le terrain, le redéploiement des FAMA à Kidal et les menaces pesant sur les axes routiers.

PROPOS RECUEILLIS PAR MOHAMED KENOUI

Que visaient les groupes terroristes lors des attaques du 25 avril 2026 ?

Ce funeste projet, savamment orchestré, visait à attenter à la vie de nos autorités. Les terroristes avaient mobilisé plusieurs véhicules kamikazes. Un premier véhicule était destiné au domicile du ministre d'État, ministre de la Défense et des Anciens combattants, le général d'armée Sadio Camara, tandis qu'un second visait la résidence du Chef de l'État et Chef suprême des armées, le général d'armée Assimi Goïta. Grâce à la promptitude et à la réactivité de nos éléments, une riposte vigoureuse a permis de contenir la menace et de neutraliser le véhicule.

Quelle est la situation qui prévaut aujourd'hui sur le terrain ? La menace demeure présente, avec des tentatives de réorganisation des groupes terroristes. Cependant, la vigilance de nos militaires sur le terrain, les surveillances aériennes menées par les drones et l'aviation, ainsi que les frappes effectuées, contribuent à désorganiser leurs manœuvres. Nous pouvons également noter les reconnaissances offensives menées par les troupes au sol. Toutes ces actions traduisent une maîtrise de la situation.

Qu'en est-il de Kidal ?

Concernant la région de Kidal, nous sommes en train de réarticuler notre dispositif à travers le repositionnement de certaines unités, conformément au principe de concentration des forces. Il s'agit d'une véritable stratégie de guerre. Face à plus de 10 000 combattants terroristes mobilisés de l'intérieur comme de l'extérieur, nous devons adapter nos méthodes afin de préserver la vie de nos hommes et de préparer la reconquête. Nos éléments sont notamment positionnés à Anéfis et Aguelhok en vue d'une réorganisation et d'une occupation sereine du territoire national. À Labbezanga, le rétablissement du dispositif est effectif.

Le JNIM a annoncé un blocus sur Bamako. Que fait l'armée face à cette menace ?

L'ennemi, désorienté, tente de perturber les axes routiers autour de Bamako à travers des modes d'action complexes, assortis d'infiltrations. Cependant, grâce à l'engagement et à la détermination de nos hommes, les axes Ouesselbouyou-Bougouni et Ségou-Bamako restent praticables. Toutefois, les routes de Kayes et de Kita constituent aujourd'hui les principaux axes d'efforts des terroristes. Des opérations sont actuellement en cours pour les sécuriser. Les FAMA restent déterminées à assurer l'approvisionnement du pays en carburant, même au prix de leur sang. ■



Garantissez la **croissance** de votre entreprise avec la **connexion dédiée**.



20 28 00 00
www.afribone.com



ÉLEVAGE, PÊCHE, AQUACULTURE : CAP SUR LA VALEUR AJOUTÉE

Du 4 mai au 29 juillet 2026, les États généraux de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture se tiennent au Mali autour de la modernisation des filières rurales. L'enjeu est de mieux organiser la production, la transformation et les marchés afin de créer davantage de valeur.

MASSIRÉ DIOP

Announced en Conseil des ministres, la rencontre s'inscrit dans une démarche de diagnostic et d'écoute des acteurs. Elle porte sur des filières présentées officiellement comme un moteur essentiel pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, mais aussi pour les revenus ruraux, les recettes locales et l'emploi. Le poids économique est considérable. Selon les données sectorielles disponibles, l'élevage, la pêche et l'aquaculture sont pratiqués par plus de 85% de la population, procurent des revenus à environ 30% des Maliens et contribuent à près de 19% du PIB. Le pays dispose d'un cheptel estimé à plus de 15 millions de bovins, 32 millions de petits ruminants et 37 millions de volailles. Ce potentiel contraste avec les limites observées sur le terrain. Les producteurs vendent encore souvent des animaux, du lait ou du poisson avec peu de transformation locale. Les pertes restent liées au manque de froid, de stockage, de transport, d'abattoirs modernes, d'unités laitières et d'équipements adaptés. Les femmes engagées dans le



Le Mali entend restructurer les secteurs de l'élevage et de la pêche pour plus de profit.

fumage, le séchage, la vente du poisson ou des produits laitiers travaillent souvent dans des conditions fragiles. La pêche illustre bien ce paradoxe. En 2024, la production nationale de poisson était estimée à 113 218 tonnes, dont 9 040 tonnes issues de la pisciculture, soit environ 8%. Cette part encore limitée montre la marge de progression de l'aquaculture, au moment où 7 milliards de francs CFA ont été mobilisés en 2025 pour soutenir les alliances productives dans la filière poisson. La modernisation attendue devra donc toucher les infrastructures, le financement et l'orga-

nisation des marchés. Chaînes du froid, aliments pour bétail, alevins de qualité, services vétérinaires, bassins piscicoles, routes rurales et dispositifs d'assurance peuvent améliorer la rentabilité. L'exemple de la poissonnerie moderne de Safo montre aussi l'importance d'investissements capables de rapprocher production, conservation et commercialisation. À l'issue des États généraux, les acteurs attendront des mesures précises, financées et suivies. La modernisation se mesurera aux revenus conservés localement, aux pertes réduites, aux emplois créés et à la capacité du Mali à transformer davantage ses productions animales, halieutiques et aquacoles sur son territoire, au bénéfice des ménages, producteurs et territoires. ■

EN BREF

MALI-SÉNÉGAL : LE BÉTAIL MALIEN AU CŒUR DE LA TABASKI

Le ministre malien de l'Élevage et de la Pêche, Youba Ba, a reçu le 5 mai à Bamako l'ambassadrice du Sénégal au Mali, Fatoumata Binetou Rassoul Correa. Les échanges ont porté sur l'approvisionnement du marché sénégalais en moutons à l'approche de la Tabaski. La demande sénégalaise s'inscrit dans une coopération engagée depuis 2012 entre les deux pays. Pour la Tabaski 2026, Dakar estime ses besoins à 860 000 moutons, dont 260 000 pour la capitale, et importe habituellement entre 250 000 et 300 000 têtes, principalement de Mauritanie, du Mali, du Burkina Faso et du Niger. Le Mali reste un fournisseur important. En 2024, il avait livré 109 920 moutons au Sénégal, soit près de 37% des importations sénégalaises de Tabaski. En 2025, 84 815 têtes venues du Mali avaient été recensées, contre 196 810 de Mauritanie. Avec un cheptel estimé à près de 52 millions de petits ruminants, le Mali dispose d'un potentiel régional important. Le ministère malien promet un accompagnement, malgré un contexte sécuritaire délicat pour les éleveurs. L'enjeu porte désormais sur les prix, la sécurité des corridors, les contrôles sanitaires et la fluidité des passages frontaliers. ■

OMVS 135 millions de dollars pour l'interconnexion Mali-Mauritanie

La SOGEM-OMVS (Société de Gestion du Barrage de Manantali relevant de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal) a signé, le 30 avril, les contrats de travaux de la ligne d'interconnexion électrique à haute tension entre le Mali et la Mauritanie. D'un montant de 135 millions de dollars, le projet doit renforcer le transport d'électricité et l'intégration énergétique régionale.

La signature des contrats marque une étape importante dans le projet électrique régional porté dans le cadre des programmes de l'OMVS. À travers la Société de gestion de l'énergie de Manantali, SOGEM-OMVS, l'opération concerne la réalisation de deux lignes principales de transport d'électricité à haute tension. Le premier lot porte sur la ligne Kiffa-Tintane, longue de 114 kilomètres, avec les postes de

transformation associés. Il sera réalisé par le consortium Sino Hydro-SOCOL. Le second concerne la ligne Tintane-Aioun, longue de 70 kilomètres, avec son poste de transformation, confiée au consortium JSPDI-CPECC. Les infrastructures prévues doivent fonctionner en 225 kilovolts, selon les informations communiquées lors de la cérémonie. Sur le plan économique, l'enjeu dépasse la seule construction

de lignes électriques. L'interconnexion doit améliorer la stabilité de l'approvisionnement, faciliter le raccordement de localités, soutenir les activités productives et réduire les contraintes énergétiques dans les zones concernées. Elle s'inscrit aussi dans le programme Manantali 2, destiné à renforcer les réseaux entre les États membres de l'OMVS et à améliorer la qualité de service fournie aux sociétés nationales d'électricité. ■

Chatbot universitaire au Mali Vers une révolution des démarches estudiantines

Au Mali, la transformation numérique de l'enseignement supérieur s'accélère, portée par une nouvelle génération de start-up innovantes. Parmi elles, Dev Web Sensei se distingue, avec le développement d'un chatbot universitaire, une solution pensée pour répondre aux difficultés quotidiennes rencontrées par les étudiants dans la gestion administrative de leur parcours.

Présentée lors de la précédente Semaine du numérique, cette innovation s'inscrit dans une dynamique plus large de modernisation des services publics et universitaires. En effet, le pays encourage activement les projets technologiques capables d'améliorer l'accès à l'information et de simplifier les démarches, notamment dans un contexte où l'écosystème numérique reste encore en construction. Le chatbot développé par Dev Web Sensei a pour objectif de réduire les « casse-têtes » administratifs qui rythment la vie estudiantine malienne. Inscription pédagogique, retrait de

relevés de notes, informations sur les calendriers universitaires, ou encore procédures de bourses : autant de démarches souvent longues, confuses et centralisées, qui obligent les étudiants à multiplier les déplacements et à affronter des files d'attente interminables. Grâce à une interface conversationnelle accessible via smartphone ou ordinateur, ce chatbot permettrait d'obtenir des réponses instantanées 24h/24. Il jouerait ainsi le rôle d'un assistant virtuel capable d'orienter l'étudiant, de lui fournir des informations fiables et, à terme, d'automatiser certaines procédures administratives. Une telle innovation



Le Chatbot universitaire de Dev Web Sensei facilite les démarches pédagogiques des étudiants.

pourrait considérablement fluidifier les interactions entre étudiants et administration. Cette initiative prend tout son sens dans un environnement où les universités maliennes font face à des défis liés à la digitalisation. L'intégration progressive de l'Intelligence Artificielle dans l'éducation est perçue comme un levier d'efficacité, permettant notamment de gagner du temps et d'améliorer l'accès aux services. Toutefois, les lenteurs administratives restent un frein majeur à la réussite académique.

Avec cette solution, Dev Web Sensei promet moins de stress, moins de déplacements inutiles et plus de clarté dans les démarches. Le chatbot pourrait ainsi transformer l'univers estudiantin en le rendant plus fluide et plus adapté aux réalités numériques actuelles. À terme, ce type d'innovation pourrait contribuer à bâtir une université malienne plus moderne, où la technologie devient un allié du quotidien plutôt qu'un luxe. ■

IBRAHIM BABY

MALINNOV
Présenté par Aminata Keïta

CHAQUE JEUDI
19H15

TMT
La télé qui vous allume!

LANGUES NATIONALES ET MÉDIAS : LE MALI FACE AU DÉFI DE L'INFORMATION DE PROXIMITÉ

Le Mali abrite, les 14 et 15 mai 2026, les 4èmes Journées des Sciences de l'Information et de la Communication, consacrées aux médias et langues nationales. Cette édition mettra en débat la place des langues locales dans l'accès à l'information, la communication publique et l'appropriation des politiques de développement.

MASSIRÉ DIOP



La culture à travers les langues nationales sont au cœur de la stratégie de refondation.

Les travaux porteront sur le thème « Médias et langues nationales : quels enjeux pour les sociétés africaines contemporaines ». Annoncée en Conseil des ministres, la rencontre vise à renforcer les échanges scientifiques entre universitaires, chercheurs, experts maliens et étrangers autour de l'information, de la communication et de l'usage des langues nationales comme médium de développement. Au Mali, le sujet renvoie à une réalité institutionnelle et sociale. La Constitution de 2023 a reconnu les langues nationales comme langues officielles, tandis que le français demeure langue de travail. En ville comme en zone rurale, les échanges quotidiens et les débats communautaires se font largement en bambara, peul, songhaï, arabe, tamasheq, soninké, dogon ou sénoufo, etc. Dans ce paysage, les radios communautaires restent des

relais essentiels. Elles diffusent des informations sur la santé, l'agriculture, l'éducation, les marchés, la cohésion sociale et les campagnes publiques dans des langues comprises par les populations. Leur rôle ne se limite pas à traduire.

Leur rôle ne se limite pas à traduire. Elles les adaptent aux réalités locales, aux références culturelles et aux préoccupations immédiates des auditeurs.

Elles les adaptent aux réalités locales, aux références culturelles et aux préoccupations immédiates des auditeurs. Studio Tamani illustre cette dynamique à l'échelle nationale. Lancé en 2013, le programme diffuse en français, bambara, peulh, tamasheq et sonhaï. En 2025, la Fondation Hiron-delle lui attribue 3,8 millions d'auditeurs hebdomadaires, avec des contenus relayés par des radios et télévisions

partenaires à travers le pays. Farm Radio International offre un autre exemple au Mali. L'organisation travaille avec 134 partenaires de diffusion et produit des contenus en plusieurs langues locales, notamment sur l'agriculture, le climat, les marchés et la participation des femmes. L'expérience tanzanienne constitue un repère utile. Le kiswahili, largement compris dans le pays, a permis à des programmes radiophoniques agricoles, civiques et de gouvernance de toucher des publics étendus. Farm Radio International indique travailler avec 86 partenaires de diffusion en Tanzanie, avec une audience estimée

à 2,6 millions de personnes. Pour le Mali, les Journées des 14 et 15 mai ouvrent une réflexion pratique. Il s'agit d'examiner comment les sciences de l'information peuvent accompagner la production de contenus fiables, accessibles et adaptés aux langues parlées par les citoyens, à partir des expériences nationales et des modèles africains déjà éprouvés. ■

EN BREF

LE PLAN HUMANITAIRE 2026 FINANCÉ À 15%



Au Mali, 5,1 millions de personnes ont besoin d'assistance humanitaire en 2026, dont 3,8 millions sont ciblées par la réponse. Au 30 avril, le Plan de réponse humanitaire reste financé à seulement 15,4%, selon le suivi OCHA/FTS. Les besoins sont estimés à 577,9 millions de dollars, soit environ 324 milliards FCFA. Les financements reçus dans le plan atteignent 89 millions de dollars, près de 49,9 milliards FCFA, laissant un déficit de 488,9 millions de dollars, soit environ 274,1 milliards FCFA. Le financement global du pays s'élève à 97,6 millions de dollars, environ 54,7 milliards FCFA, dont 8,6 millions hors plan, soit 4,8 milliards FCFA. Les besoins restent élevés dans les principaux secteurs. La sécurité alimentaire demande 149,4 millions de dollars, soit 83,8 milliards FCFA, mais n'a reçu que 11,8 millions, environ 6,6 milliards FCFA. La protection est financée à 5,3 milliards FCFA sur 57,4 milliards, l'éducation à 1,2 milliard sur 28,3 milliards, la nutrition à 1,6 milliard sur 26,3 milliards et la santé à 3,1 milliards sur 17,1 milliards. Les principaux bailleurs sont ECHO, l'Allemagne, la SIDA, la Suisse, le Canada, l'Italie et la Belgique. Côté bénéficiaires, les premiers financements vont au PAM, au HCR, au Fonds humanitaire CAR HF, à ACF et à l'UNICEF. Par type d'acteurs, les ONG internationales reçoivent 26,2 milliards FCFA, les agences onusiennes 20,1 milliards et le Fonds commun 4,4 milliards. Les ONG nationales restent faiblement financées, avec moins d'un milliard FCFA. ■

EREVAN : LE NOUVEAU CARREFOUR DE L'EUROPE POLITIQUE

Le 8^{ème} sommet de la Communauté politique européenne (CPE) s'est tenu le 4 mai à Erevan, autour de la sécurité, de l'énergie, de la connectivité et de la stabilité du continent. La capitale arménienne a aussi accueilli, les 4 et 5 mai, le premier sommet entre l'Union européenne et l'Arménie.

MASSIRÉ DIOP



L'Arménie cherche sa place dans une Europe marquée par de nouveaux conflits.

Créée en 2022, la Communauté politique européenne réunit les États membres de l'Union européenne et des pays non membres autour de sujets communs, sans pouvoir décisionnel contraignant. Pour cette huitième édition, 48 chefs d'État et de gouvernement ont été invités, avec la participation de dirigeants venus de près de 50 pays et organisations partenaires. Les échanges ont porté sur la résilience démocratique, la connectivité, la sécurité économique et énergétique, ainsi que sur les crises régionales. La guerre en Ukraine a occupé une place

importante dans les discussions. Le Président ukrainien Volodymyr Zelenskyy a participé aux rencontres, tandis que le Secrétaire général de l'OTAN, Mark Rutte, était également présent à Erevan. La participation du Premier ministre canadien Mark Carney a marqué cette édition. Le Canada est devenu le premier pays non européen à prendre part à un sommet de la CPE. En marge de la rencontre, Mark Carney s'est entretenu avec Volodymyr Zelenskyy sur la situation militaire en Ukraine et les efforts diplomatiques autour d'une paix durable. Le choix d'Erevan a donné une portée

particulière au rendez-vous. L'Arménie cherche à renforcer ses liens avec l'Union européenne, dans une région marquée par les suites du conflit avec l'Azerbaïdjan et par l'évolution de ses rapports avec la Russie. Le sommet UE-Arménie, organisé les 4 et 5 mai, a réuni António Costa, Ursula von der Leyen et le Premier ministre Nikol Pashinyan. Cette rencontre bilatérale a porté sur la connectivité, l'énergie, les transports, le numérique, la paix et la coopération dans le cadre du rapprochement entre Bruxelles et Erevan, déjà structuré par l'accord de partenariat global et renforcé UE-Arménie. La présence d'Emmanuel Macron s'est également inscrite dans ce moment diplomatique. Le Président français, à l'origine de la CPE, a effectué une visite d'État en Arménie et participé au sommet d'Erevan. À travers ces rendez-vous, la capitale arménienne a concentré plusieurs dossiers européens dont l'Ukraine, l'énergie, la sécurité régionale et la coopération avec le Caucase du Sud, sans produire de décision commune, mais en multipliant les échanges directs entre dirigeants et partenaires. ■

UNE SEMAINE DANS LE MONDE

DÉCHETS À CIEL OUVERT : UN DÉFI MONDIAL

Publié le 4 mai 2026, le rapport annuel de l'AIE sur le suivi du méthane alerte sur les émissions issues des déchets solides, un phénomène aux impacts environnementaux mondiaux. Chaque année, plus de 2,2 milliards de tonnes de déchets sont produites, dont 90% des déchets africains se retrouvent dans des décharges à ciel ouvert, exposant sols et nappes phréatiques à une contamination persistante. Le méthane généré a un pouvoir de réchauffement 28 fois supérieur au CO₂ sur un siècle, contribuant significativement au changement climatique. Des sites comme Dandora au Kenya, ainsi que des décharges en Inde et au Chili subissent infiltrations de lixiviats et incendies liés aux déchets chimiques. Même en France, environ 35 000 sites non contrôlés subsistent, menaçant l'environnement et la santé publique. Les impacts incluent pollution de l'eau, dégradation de l'air, destruction de la biodiversité et risques sanitaires. Les spécialistes recommandent une collecte sécurisée, le respect des normes et la réduction de la surconsommation pour limiter ces effets à l'échelle mondiale. ■

ÉCHOS DES RÉGIONS

GAO : L'EAU POTABLE REVIENT APRÈS UNE PERTURBATION LIÉE AU CARBURANT

L'approvisionnement en eau potable reprend progressivement à Gao après plusieurs jours de perturbation. Selon la SOMAGEP-SA, la difficulté était liée à la situation sécuritaire et à une pénurie momentanée de carburant, nécessaire au fonctionnement des installations de pompage et de distribution. Cette interruption a affecté le quotidien des ménages, mais aussi les besoins d'hygiène, de santé et d'activités économiques dans une ville déjà soumise à des contraintes logistiques. La crise rappelle la dépendance des services essentiels au carburant et à la sécurisation des axes d'approvisionnement. La reprise du service a été rendue possible avec l'appui des autorités régionales, des équipes techniques, des forces de sécurité et du CICR. Dans un pays où environ 27 % de la population ne dispose pas encore d'un accès sécurisé à l'eau potable, le suivi du service reste déterminant. ■

RDC Washington accentue la pression sur Kabila et Kigali

Les sanctions américaines contre Joseph Kabila replacent l'Est congolais au centre d'un dossier mêlant sécurité, diplomatie et minerais critiques. Washington accuse l'ancien Président d'avoir soutenu l'AFC/M23, actif au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, et d'avoir contribué à l'instabilité politique dans la région. Ces mesures prévoient le gel des avoirs relevant de la juridiction américaine et l'interdiction de transactions avec des acteurs américains. Joseph Kabila rejette ces accusations, qu'il présente comme politiquement motivées. À Kinshasa, les autorités ont salué la décision, dans un climat marqué par les combats, les déplacements de populations et les tensions avec Kigali. L'initiative américaine ne vise pas seule-

ment l'ancien chef de l'État congolais. En mars, Washington avait sanctionné l'armée rwandaise et plusieurs hauts responsables militaires, accusés de soutien opérationnel au M23, ce que le Rwanda conteste. Ces décisions accompagnent les Accords de Washington, parrainés par les États-Unis entre la RDC et le Rwanda. Elles s'inscrivent aussi dans un cadre économique portant sur la transparence des chaînes d'approvisionnement en minerais critiques, dont le cuivre, le cobalt et d'autres ressources stratégiques de l'Est congolais. Le dossier est suivi par les médiateurs régionaux, alors que les combats continuent d'affecter les civils et les axes commerciaux. ■

CAN U17 2026 : DERNIÈRE LIGNE DROITE POUR LES AIGLONNETS

Vice-champion d'Afrique en titre, le Mali peaufine les derniers réglages avant le coup d'envoi de la CAN U17, prévue du 13 mai au 2 juin au Maroc. Entre préparation intensive, renouvellement de l'effectif et fortes ambitions, les Aiglonnets abordent le tournoi avec confiance.

MOHAMED KENOUI



Les Aiglonnets entrent en lice le 14 mai face à l'Angola.

À quelques jours de leur entrée en lice à la CAN U17 Maroc 2026, les Aiglonnets du Mali sont entrés dans la dernière phase de leur préparation. Le sélectionneur national Demba Mamadou Traoré a dévoilé, le 2 mai, la liste des 25 joueurs retenus pour défendre les couleurs maliennes

lors de cette compétition continentale. Le groupe se compose de trois gardiens, de sept défenseurs, de sept milieux de terrain et de huit attaquants. Parmi eux, onze nouveaux joueurs font leur apparition par rapport à l'équipe ayant disputé le tournoi qualificatif en octobre dernier à Bamako. Un choix qui traduit la volonté

de staff technique d'apporter davantage de concurrence et de fraîcheur à l'effectif. Avant de rallier le Maroc, les Aiglonnets ont effectué deux premières phases de préparation à Bamako, notamment au stade Mamadou Konaté et au stade Ouezzin Coulibaly. Deux mises au vert ont également été organisées à Kabala : d'abord avec un groupe élargi de 35 joueurs, puis avec les 25 retenus pour la phase finale. Au total, l'équipe nationale U17 a disputé plus d'une vingtaine de matchs amicaux, avec un bilan particulièrement rassurant : aucune défaite et un seul match nul.

Deux derniers tests avant le tournoi

Depuis le 4 mai, la sélection nationale cadette poursuit sa préparation à Casablanca dans le cadre de la troisième phase du stage. Deux rencontres amicales internationales sont programmées pour le 7 mai contre l'Ouganda, puis le 9 mai face au Ghana. Des tests jugés essentiels par le sélectionneur Demba Mamadou Traoré. « Ce sont des matchs qui vont nous servir de baromètre pour voir un peu ce qu'on a fait, jauger le niveau des joueurs. On verra aussi ce qu'il faudra améliorer rapidement avant le tournoi », a expliqué le technicien malien. Logé dans un groupe relevé, le Mali débute sa campagne le 14 mai contre l'Angola, avant d'affronter le Mozambique le 17 mai et la Tanzanie le 20 mai. Vice-champions d'Afrique, les Aiglonnets avancent avec de grandes ambitions. « On veut se qualifier pour la Coupe du monde, atteindre la finale de cette CAN et essayer de décrocher le trophée », affirme Demba Mamadou Traoré. ■

Prix Marc Vivien Foé 2026 Mamadou Sangaré parmi les finalistes

Le milieu de terrain malien Mamadou Sangaré figure parmi les trois finalistes du Prix Marc-Vivien Foé 2026, dévoilés le 5 mai. Le joueur du RC Lens est en lice aux côtés des Sénégalais Moussa Niakhaté (Olympique Lyonnais) et Lamine Camara (AS Monaco). Récompensant le meilleur joueur africain de Ligue 1, le trophée sera attribué le 11 mai prochain. Auteur d'une saison convaincante avec les Sang et Or, Mamadou Sangaré s'est imposé comme l'un des hommes forts de l'entrejeu lensois grâce à sa régularité et à son influence dans le jeu. Ses performances lui valent aujourd'hui le statut de favori, selon plusieurs observateurs du football français. À ce niveau, l'international malien incarne la nouvelle génération de talents africains qui brillent dans le championnat français. Le vainqueur succédera au Marocain Achraf Hakimi, lauréat de l'édition 2025. ■

M.K



CARTONS DE LA SEMAINE

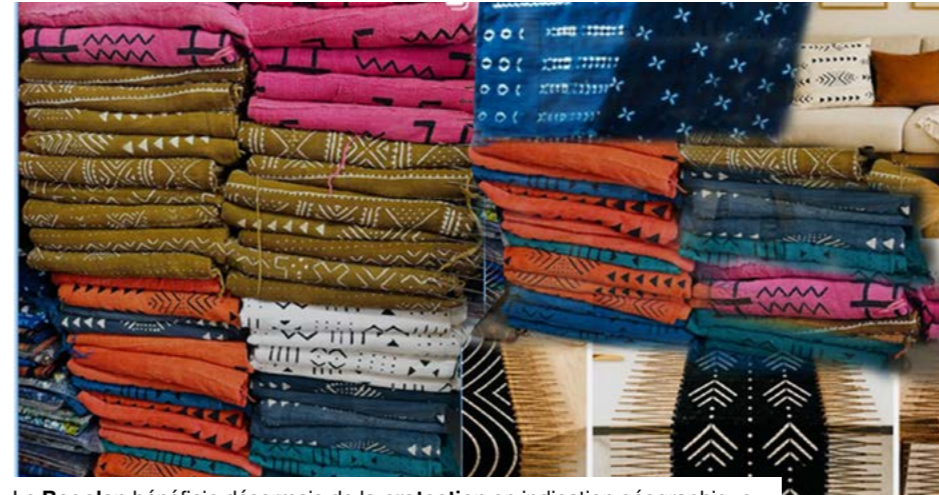
Mamadou Sanogo, alias « Allah ka Mamadou », a été sacré champion d'Afrique, en main gauche et en main droite, chez les poids lourds, le 3 mai 2026, lors de la 15e édition du championnat d'Afrique de bras de fer tenue à Accra (Ghana).

Gerard Piqué, propriétaire du club d'Andorre (2e division espagnole), a été suspendu le 5 mai 2026 pour violence légère envers les arbitres, avec une interdiction d'exercer pendant deux mois au sein du club. La sanction fait suite à des incidents survenus lors de la rencontre Andorre - Albacete le week-end dernier.

CULTURE : BACO-DJICORONI CÉLÈBRE LE PATRIMOINE TEXTILE

Bogolan, indigo et coton seront au centre du Village créatif Bogolan Indigo et Musée du coton, prévu du 7 au 10 mai 2026 à Baco-djicoroni, à Bamako. Organisé dans le cadre du Festival panafricain de la cotonnade, FEPAC, l'événement met en avant les savoir-faire textiles maliens et africains.

MASSIRÉ DIOP



Le Bogolan bénéficie désormais de la protection en indication géographique.

Le rendez-vous arrive à un moment important pour le bogolan. Le 16 avril 2026, le Mali a obtenu auprès de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle le certificat d'enregistrement en Indication géographique protégée du bogolan. Ce tissu devient ainsi le deuxième produit malien protégé par ce mécanisme, après l'échalote de Bandiagara, avec l'objectif de préserver son

origine, son authenticité et sa réputation. Le Mali a également porté en 2026 la candidature des pratiques liées au Bôgôlan au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. Cette démarche renforce la reconnaissance d'un savoir-faire transmis par les artisans et les communautés. Le bogolan, ou bôgôlanfini, est l'un des marqueurs les plus connus de l'identité textile malienne. Il est fabriqué à partir

d'une toile de coton travaillée avec des teintures végétales et de la boue fermentée. Ses motifs, souvent géométriques, portent des significations sociales, esthétiques et symboliques. Longtemps associé aux usages communautaires, aux cérémonies et à la transmission, il occupe aujourd'hui une place importante dans la mode, la décoration et les arts visuels.

Transmission L'indigo renvoie, lui aussi, à une mémoire ancienne du textile ouest-africain. Les bains répétés, les nuances profondes de bleu et les gestes des teinturiers rappellent un savoir-faire où la main, la matière et le temps restent essentiels. Associé au coton, il permet de raconter toute une chaîne culturelle, du champ au fil, du fil au tissu, puis du tissu à la création contemporaine. Le coton rappelle aussi l'ancrage agricole de ce patrimoine. À Baco-djicoroni, le Village créatif entend faire dialoguer artisans, créateurs, visiteurs et passionnés du patrimoine. Les activités annoncées autour du Musée vivant du coton et du Village créatif Bogolan & Indigo doivent permettre de montrer les techniques, les matières, les gestes et les usages actuels de ces textiles. À travers cette rencontre, le textile malien apparaît comme une culture vivante. Le bogolan, l'indigo et le coton ne sont pas seulement des matières ou des tissus : ils portent une mémoire, un savoir-faire et une capacité de création qui continuent d'inspirer les artisans, les stylistes et les nouvelles générations. ■

INFO PEOPLE

VIEUX FARKA TOURÉ : CONCERT EUROPÉEN À CHAVILLE



À Chaville (France), Vieux Farka Touré donnera une performance le 29 mai 2026, mêlant blues du désert malien et influences contemporaines. Sa tournée européenne comprend également des concerts à Dilbeek (Belgique) le 21 mai, Zaventem (Belgique) le 22 mai, Tilburg (Pays-Bas) le 30 mai et Haarlem (Pays-Bas) le 31 mai. L'occasion pour lui de revisiter son héritage avec des improvisations puissantes et des compositions récentes, combinant jazz, rock et sons africains traditionnels. Sa prestation promet une énergie vibrante et une interaction dynamique avec le public européen. Actif à Bamako via la Fondation Ali Farka Touré, il soutient la scène musicale locale et la transmission de l'héritage artistique malien.

FATOUMATA DIAWARA : SPECTACLE AU THÉÂTRE DE CORBEIL-ESSONNES



Fatoumata Diawara se produira au Théâtre de Corbeil-Essonnes (France) le 21 mai 2026, offrant un concert mêlant tradition wassoulou et sons contemporains. Cette prestation fait partie de sa série de concerts 2026, incluant le festival Outdoormix (France) le 22 mai et d'autres dates en France et Europe. Sa performance combine intensité scénique, voix expressive et arrangements mélodiques modernes, captivant le public européen et africain. Ses morceaux abordent des thèmes universels et sociaux, mêlant émotion et rythme. Fatoumata Diawara reste une figure centrale de la musique malienne contemporaine, reliant tradition et modernité à travers chacune de ses prestations.

Journal du Mali
l'Hebdo

Directeur de publication :
Mahamadou CAMARA
mcamara@journaldumali.com

Directrice déléguée :
Aurélien DUPIN
aurelie.dupin@journaldumali.com

Rédacteur en chef :
Massiré DIOP

Secrétaire de rédaction :
Ramata DIAOURÉ

Rédaction :
Mohamed KENOUI - Fatoumata
MAGUIRAGA - Ibrahim BABY

Photographie : Bakary E. DAOU

Infographiste : Marc DEMBÉLÉ

JOURNAL DU MALI L'HEBDO, édité
par IMPACT MÉDIA Presse.
Hamdallaye ACI 2000 - Immeuble
Badenya, près MÆVA Palace - Bamako
Tél : +223 20 23 00 66
www.journaldumali.com
contact@journaldumali.com



Adoptez des **solutions biométriques avancées** pour plus de **sécurité.**



20 28 00 00
www.afribone.com

